

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

Transmis Sous Préfecture le 13/04/2016
Reçu en Sous Préfecture le 14/04/2016

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 31/2016

**Mise à disposition de la nacelle communale au profit de l'association des jardiniers du
Rayol Canadel- Pramousquier**

L'association, nouvellement créée des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier, a
récemment sollicité Monsieur le Maire pour pouvoir utiliser la nacelle des services techniques
communaux.

Aussi, il est proposé de répondre favorablement à cette demande aux conditions suivantes :

- Utilisation de la nacelle 1 journée : 300 euros
- Utilisation de la nacelle ½ journée : 150 euros

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité

ARTICLE UN

Est approuvée la mise à disposition de la nacelle à l'association des jardiniers du Rayol-
Canadel-Pramousquier aux tarifs de 300 euros la journée et de 150 euros la ½ journée.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 32/2016

Adhésion à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

Afin que la façade méditerranéenne soit soutenue par une organisation similaire à celles de la façade atlantique et d'outre-mer, l'association des acteurs et élus de la façade méditerranéenne a été créée le 21 avril 2015.

Les objectifs majeurs de l'association sont les suivants :

- Pallier l'insuffisance de la représentativité des collectivités territoriales de méditerranée au sien des instances décisionnaires au niveau local,
- Assurer la prise impérative des spécificités de la façade méditerranéenne dans les lois et décrets qui régissent de façon universelle toutes les activités des littoraux nationaux, sans distinction des contraintes et des enjeux,
- Représenter, aux côtés des acteurs socio-économiques et des élus de l'arc méditerranéen, une force de proposition experte, influente, forte, vigilante, active et apolitique.

Le cout d'adhésion annuel à l'association pour la commune est fixé à 125 euros.

Il est proposé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

DECIDE :

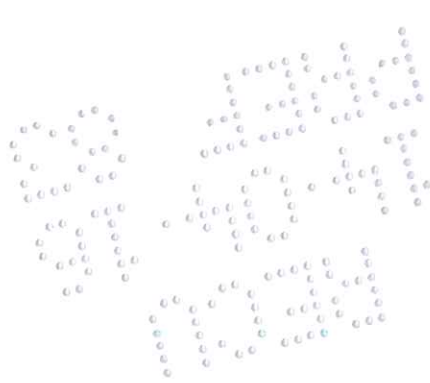
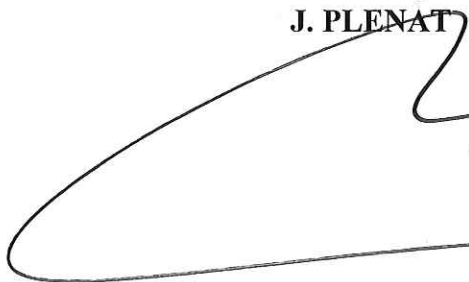
ARTICLE UN

Est décidé d'adhérer à l'association Acteurs et Elus de la façade méditerranéenne.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 1^{er} Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 Mars 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, M. SAINT ANDRE Philippe, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
Mme LANG Virginie, Mme CHAPPA Christelle M. BOEMARE Jean
Pierre, Mme VOITURON Pascale, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme LE PIGEON Juliette a donné pouvoir à Mme CHAPPA Christelle,
Mme DE PONFILLY Bettina a donné pouvoir à Mme VOITURON
Pascale

ABSENT : M. MAGALHAES Jean Pierre

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

N° 33/2016

**Droits de place des camions pizza Monsieur Olivier DABIC et Madame Sabrina
BARATTINI**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut par délibération décidé d'attribuer
des emplacements aux camions pizza.

Comme chaque année, la commune a reçu deux demandes d'emplacement :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY

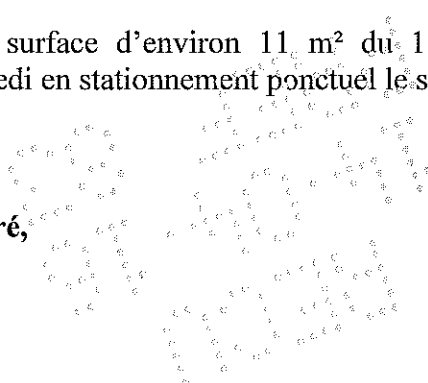
Monsieur Olivier DABIC occupe une surface d'environ 14 m², issue de la parcelle AI 112,
place Révérend Père Pire tous les jours midi et soir de début Avril à fin septembre.

Madame Sabrina BARATTINI occupe une surface d'environ 11 m² du 15 juin au 15
septembre le dimanche, lundi, mercredi, vendredi en stationnement ponctuel le soir.

Vu le rapport ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.



ARTICLE UN

Est décidé d'accorder pour l'année 2016 le stationnement de ces deux camions pizza.

ARTICLE DEUX

Sont fixés les tarifs des droits de place comme suit :

- Olivier DABIC - Place Révérend Père Pire
du 1^{er} avril au 30 septembre : 2 400 € pour 6 mois

- Sabrina BARATTINI – Place Michel GOY
du 15 juin au 15 septembre : 600 € pour 3 mois

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**

